



# Assemblée générale

Distr. limitée  
7 février 2018  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
**Cinquante-cinquième session**  
Vienne, 29 janvier-9 février 2018

## **Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales**

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-cinquième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'est réuni du 29 janvier au 9 février 2018, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-neuvième session ([A/71/20](#), par. 137), le Groupe de travail était saisi des documents suivants :
  - a) Note du Secrétariat intitulée « Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales » ([A/AC.105/C.1/L.362/Rev.1](#)) ;
  - b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales » ([A/AC.105/C.1/L.357](#)) ;
  - c) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.18](#)) ;
  - d) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: guidelines still under discussion » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.19](#)) ;
  - e) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.18/Rev.1](#)) ;
  - f) Document officiel présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Possible General Assembly resolution on guidelines for the long-term sustainability of outer space activities ».
4. Le Groupe de travail a rappelé que sa cinquième réunion intersessions avait eu lieu à Vienne du 2 au 6 octobre 2017, notant que cette réunion avait été constructive.



5. Le Groupe de travail a noté qu'outre les réunions qu'il avait tenues pendant la présente session du Sous-Comité avec le concours de services d'interprétation, le Président et les délégations intéressées avaient également tenu, en marge de la session, de larges consultations informelles au cours desquelles il avait été question du texte du préambule, des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et du rapport final du Groupe de travail.

6. Le Groupe de travail est convenu que les documents de séance mentionnés à l'alinéa e) du paragraphe 3 ci-dessus reflétaient les progrès qu'il avait accomplis à la présente session du Sous-Comité, et il a confirmé qu'un consensus avait été trouvé au sujet du préambule et du texte des lignes directrices suivantes :

a) Ligne directrice 6 : Renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux ;

b) Ligne directrice 11 : Communication de coordonnées actualisées et partage d'informations relatives aux objets spatiaux et événements orbitaux ;

c) Ligne directrice 14 : Analyse et évaluation des conjonctions pendant toutes les phases orbitales des vols contrôlés ;

d) Ligne directrice 15 : Mise au point d'approches pratiques concernant l'évaluation des conjonctions préalable au lancement ;

e) Ligne directrice 23 : Promotion et facilitation de la coopération internationale aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ;

f) Ligne directrice 24 : Partage de l'expérience acquise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales et élaboration, au besoin, de nouvelles procédures de partage d'informations ;

g) Ligne directrice 30 : Conception et exploitation de petits objets spatiaux indépendamment de leurs caractéristiques physiques et opérationnelles ;

h) Ligne directrice 31 : Mesures à prendre pour faire face aux risques associés à la rentrée atmosphérique incontrôlée d'objets spatiaux ;

i) Ligne directrice 32 : Mesures de précaution à prendre lors de l'utilisation de sources de faisceaux laser qui traversent l'espace.

7. Le Groupe de travail a noté que les documents de séance mentionnés aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 ci-dessus seraient traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU à l'issue de la présente session du Sous-Comité.

8. Le Groupe de travail a noté qu'il faudrait poursuivre l'examen des lignes directrices contenues dans le document de séance mentionné à l'alinéa d) du paragraphe 3 ci-dessus, mais qu'il n'était pas en mesure de convenir à la présente session d'un mécanisme consultatif spécifiquement consacré aux lignes directrices pour lesquelles aucun consensus n'avait encore été trouvé.

9. Le Groupe de travail a noté qu'il n'était pas en mesure de se mettre d'accord, à la présente session du Sous-Comité, sur la teneur de son rapport final.

10. Le Groupe de travail est convenu que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat à propos du calendrier de la soixante et unième session du Comité afin de lui permettre de se réunir pendant cette session, à l'issue du débat de haut niveau d'UNISPACE+50, de façon à bénéficier de services d'interprétation.

11. Le 9 février 2018, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.